Créteil, le 16 octobre 2014

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons été informés par les conseillers pédagogiques de circonscription du non paiement de leurs indemnités depuis janvier 2014. Nous vous demandons de bien vouloir procéder à ce paiement avant la fin du mois d'octobre comme vous vous y étiez engagée. Si ces indemnités n'étaient toujours pas versées à cette date, les conseillers pédagogiques prendraient toutes les initiatives nécessaires avec le soutien des organisations syndicales.

Nous souhaitons que soient respectés les textes qui cadrent les obligations de service et les missions de ces personnels :

* les conseillers pédagogiques n'ont aucune obligation d'astreinte pendant les vacances scolaires.

* les conseillers pédagogiques n'ont pas à être désignés volontaires pour être assistants de prévention et de sécurité auprès des écoles de leur circonscription.

En vous remerciant à l'avance de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre profond dévouement pour un service public de qualité.

La secrétaire départementale	La secrétaire départementale
Du SNUIPP-FSU	Du SNUDI-FO
Hélène HOUGUER	Marie-France CHICHE